

Grille tarifaire des stationnements contrôlés au CISSS de Lanaudière

Conformément à la directive ministérielle, le CISSS de Lanaudière s'est doté d'une politique sur la gestion des stationnements.

Usagers/Visiteurs Grille de tarification des stationnement contrôlés du CISSS de Lanaudière effective le 1^{er} avril 2025		
Installations	Durée	1^{er} avril 2025
Secteur sud		
<ul style="list-style-type: none"> • Hôpital Pierre-Le Gardeur (HPLG) • Pavillon Desrosiers Langlois • Centre multiservices de santé et de services sociaux (CMSSS) Claude-David • Centre d'hébergement de Repentigny • CLSC Lamater de Terrebonne 	Moins de 2 h	Gratuit
	De 2 h à 3 h 59	6,75 \$
	Plus de 4 h (max. 24 heures)	11,25 \$
	Hebdomadaire	51,00 \$
	Mensuel	102,00 \$
Secteur nord		
<ul style="list-style-type: none"> • Centre hospitalier De Lanaudière (CHDL) 	Moins de 2 h	Gratuit
	De 2 h à 3 h 59	4,50 \$
	Plus de 4 h (max. 24 heures)	7,75 \$
	Hebdomadaire	34,00 \$
	Mensuel	68,00 \$

Une réduction de 50 % sur le prix hebdomadaire ou mensuel pour l'accès aux stationnements est disponible pour les usagers qui doivent se présenter au minimum 10 fois par mois pour y recevoir des soins. Afin de se prévaloir de ce tarif réduit, l'usager doit faire la demande à un membre de l'équipe de l'unité où il reçoit ses soins. Un formulaire sera rempli et signé et l'usager pourra se présenter à la sécurité pour obtenir le billet de stationnement hebdomadaire ou mensuel.

À titre informatif, voici les locaux des services de sécurité :

- Du Centre hospitalier De Lanaudière, local SB-E-02
- De l'Hôpital Pierre-Le Gardeur, local B1-010